

3P2M
SARL au capital de 65 000,00 euros
Siège social : 16 Rue GUSTAVE DESPLACES
13100 AIX-EN-PROVENCE
483 949 236 R.C.S de AIX-EN-PROVENCE

(Ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU GERANT
DU 02 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux décembre,
À douze heures,

Monsieur Pierre-Maurice POISSON, agissant en qualité de Gérant associé de la société 3P2M, en application de l'article 4 des statuts de la société, lui conférant le pouvoir de transférer, sur sa seule décision, le siège social en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DECISION N° 1 – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Gérant décide de transférer le siège social de la société 3P2M de 16 Rue GUSTAVE DESPLACES – 13100 AIX-EN-PROVENCE, à 5 bis Rue ALPHONSE DAUDET – 13090 AIX-EN-PROVENCE, et ce à compter de ce jour.

Cette décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

DECISION N° 2 – MODIFICATION DES STATUTS

Le Gérant décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé : **5 bis Rue ALPHONSE DAUDET – 13090 AIX-EN-PROVENCE.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DECISION N° 3 – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Gérant Associée a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Gérance

Monsieur Pierre-Maurice POISSON